

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 28 MAI 2020

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 27
- de votants 27

L'an deux mil vingt

Le vingt-huit mai

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. Philippe BAUDRIN, Maire

OBJET

**FIXATION DU NOMBRE
D'ADJOINTS**

Etaient présents : Philippe Baudrin, Corinne Collet, Damien Ramez, Chantal Desrousseaux, Christophe Riff, Marie-Pascale Thuillet, Guy Collet, Christine Mercier, Jean-Michel Delannoy, Gilbert Montay, Henri Dumoulin, Bernard Meresse, Isabelle Plouvier, Salvatore Spoto, Laurent Blondeau, Sonia Pirotte, Agnès Devémy, Béatrice Le Maignent, Véronique Porquet, Alison Malaboef, Aboubakeur Ait Baha, Laura Philippe, Hubert Ledoux, Richard Preuvot, Jean-Claude Réziga, Sonia Glineur, Carine Grand

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29/05/2020

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 20/05/2020

Un scrutin a eu lieu, Mme Alison Malaboef a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. le Maire rappelle que la fixation du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal.

En vertu de l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci ne puisse dépasser 30% de l'effectif légal du conseil. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints.

Il est proposé la création de 8 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 22 voix pour et 5 voix contre la création de 8 postes d'adjoints au maire.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING, le 29/05/2020

La Directrice générale des services

I. SERAFINI

